



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du BUREAU SYNDICAL du 30 Septembre 2025  
DELIBERATION N° 2025-54**

**OBJET : Valorisation des CEE – Evolution des taux de prise en charge.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 du mois de septembre, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 19 septembre 2025, s'est réuni à 10 heures dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, Président du Syndicat.

Monsieur Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	E	A	Procuration
Aimé CAVAILLE	ALES	X			
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT	X			
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X		
François ABOU	PEYROLLES		X		
Jean-Luc CHAPON	UZES		X		
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X			
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X		
Patrick DELEUZE	CHAMBORGAUD			X	
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERIS LABAUME	X			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
Jack VERRIEZ	MIALET	X			
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X			
Frédéric FORTE	FOURNES		X		
Nathalie FABIE	ST SIFFRET	X			
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX				
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X			
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
Démissionnaire	ANDUZE				
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE			X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X			
		17	5	2	

P = présent - E = Absents-excusés - A = Absents - Procuration = Absents avec procuration

Nombre de Membres en exercice	:	24
Nombre de Membres présents	:	17
Nombre de votes exprimés	:	17

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Il est rappelé la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique qui a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergies dont les ventes sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat.

Compte-tenu de la complexité de l'instruction (pièces justificatives des fournisseurs et attestation à fournir pour lutter contre les doubles comptes), il a été proposé comme le prévoit les textes de regrouper les opérations conduites par les collectivités locales en vue d'atteindre le seuil minimal au sein d'une démarche collective.

**Valorisation des CEE – Evolution des taux de prise en charge - PAGE 2**

A cet effet, le Syndicat a délibéré les 12/10/2018 et 28/06/2022 pour d'une part mutualiser les opérations éligibles grâce à un regroupement porté par le SMEG, et d'autre part valoriser la compensation des CEE reversée aux communes par un pourcentage progressif défini de la manière suivante :

- 85 % jusqu'à 1 000 000 DE kWh cumac ;
- 86 % entre 1 000 000 de kWh cumac et 2 000 000 kWh cumac ;
- 88 % entre 2 000 000 de kWh cumac et 3 000 000 kWh cumac ;
- 90 % entre 3 000 000 de kWh cumac et 4 000 000 kWh cumac ;
- 95% pour tout volume supérieure à 4 000 000 kWh cumac.

Afin d'inciter les grosses collectivités à utiliser encore plus significativement ce dispositif des Certificats d'Economies d'Énergies, le Territoire d'Energie GARD SMEG propose d'accentuer la dégressivité comme suit :

- 85 % jusqu'à 1 000 000 DE kWh cumac ;
- 86 % entre 1 000 000 de kWh cumac et 2 000 000 kWh cumac ;
- 88 % entre 2 000 000 de kWh cumac et 3 000 000 kWh cumac ;
- 90 % entre 3 000 000 de kWh cumac et 4 000 000 kWh cumac ;
- 95% entre 4 000 000 de kWh cumac et 10 000 000 kWh cumac ;
- 96% entre 10 000 000 de kWh cumac et 20 000 000 kWh cumac ;
- 97% entre 20 000 000 de kWh cumac et 50 000 000 kWh cumac ;
- 98 % entre 50 000 000 de kWh cumac et 100 000 000 kWh cumac ;
- 99 % pour tout volume supérieure à 100 000 000 kWh cumac.

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président  
Aimé CAVAILLE**



**Aimé CAVAILLÉ  
Président du TE GARD - SMEG**

BUREAU SYNDICAL, MARDI 30 SEPTEMBRE 2025  
NIMES

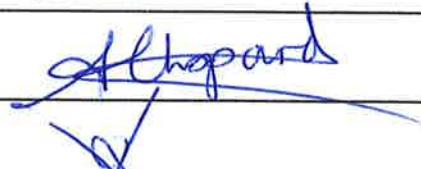
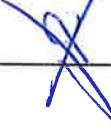
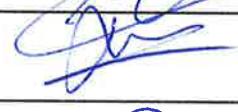
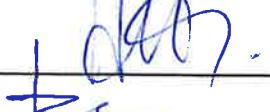
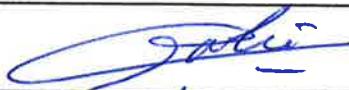
Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 00

Berger Levrault

ID : 030-200039543-20250930-2025\_54-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Aimé CAVAILLÉ	Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

**BUREAU SYNDICAL, MARDI 30 SEPTEMBRE 2025  
NIMES**

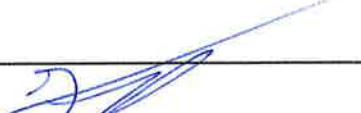
Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 00

Berger Levrault

ID : 030-200039543-20250930-2025\_54-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	